PROCES VERBAL DE SEANCE
Conseil municipal du 14 avril 2025 à 20 heures 30 – salle du conseil

Date de convocation : 07/04/2025
Nombre de membres :
En exercice : 14
Présents : 9
Votants : 14

Etaient présents : M Alain WOIRGNY, Maire,
Mmes Béatrix LETOFFE, Sandrine PARMENTIER, Bénédicte PETITJEAN
Mrs Jean-Claude CLEMENT, Gilles DEMONDION, Arnaud LOUIS, Jérôme OLIOT, Jean-Luc XEMAIRE.

Absents excusés : Mme Manon BREDELET procuration donnée à Béatrix LETOFFE,
Mme Maryse CAEL procuration donnée à Bénédicte PETITIJEAN,
Mme Emmanuelle MOREL procuration donnée à Jérôme OLIOT,
Mr Pascal ALBISER procuration donnée à Arnaud LOUIS,
Mr Éric MELLOUKI procuration donnée à Alain WOIRGNY

Secrétaire de séance : Gilles DEMONDION

Début du conseil à 20 h 42

****

Monsieur le maire propose d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour concernant le dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre de la DETR. Accepté à l'unanimité.

1) Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 9 voix POUR et 5 voix CONTRE (Emmanuelle MOREL, Sandrine PARMENTIER, Éric MELLOUKI, Alain WOIRGNY et Jean-Luc XEMAIRE) :
Vote les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 comme suit :

- Taxe foncière bâti : **43,66 %**
- Taxe foncière non bâti : **31,03 %**
- Taxe d'habitation : **19,03 %**

L'évolution proposée et validée par le conseil sur la partie « Commune » de ces taxes directes locales est de 1,5% par rapport au taux 2024.

Le produit attendu résultant des taux votés sera de 385055 €.

2) Vote des budgets primitifs : Principal -Eau – et des participations syndicales

Monsieur le Maire donne la parole à Gilles DEMONDION, 2ème Adjoint, délégué aux Finances, qui présente et commente aux membres du conseil les budgets primitifs « Principal et Eau 2025 » qui sont votés aux chapitres.

Budget Primitif Principal :

Section fonctionnement

RECETTES	€		DEPENSES	€
Résultat reporté	421 801,05		Charges à caractère général	416500,00
Atténuations de charges	18000,00		Charges de personnel	310500,00
Produits des services	92100,00		Charges de gestion courantes	94750,17
Impôts et taxes	548028,00		Charges financières	9791,85
Dotations, subventions de fonctionnement	85277,11		Charges d'opérations d'ordre	28870,00
Autres produits de gestion courante	54300,00		Virement à la section d'investissement	359094,14
TOTAL	**1219506,16**		**TOTAL**	**1219506,16**

Section investissement

RECETTES	€		DEPENSES	€
Résultat reporté	337541,94		Opérations d'investissement (1)	475334,37
Subventions d'investissements (restes à réaliser)	104519,50		Opérations d'équipement (reste à réaliser-1)	443468,14
Subventions d'investissements	102600,00		Emprunts et dettes assimilées	50000,04
Dotations, fonds divers	35420,27			
Produits d'opérations d'ordre	28220,00			
Comptabilité distincte rattachée (restes à réaliser)	1406,70			
Virement de la section fonctionnement	359094,14			
TOTAL	**968802,55**		**TOTAL**	**968802,55**

(1) détail des investissements et des restes à réaliser pour 2025 repris ci-dessous

Détail des investissements	Restes à réaliser	Nouveaux investissements
Etude requalification places l'Espine et rue de la Libération	38 320,00	
Acquisition terrains	3 200,00	
Travaux à la crèche	30000,00	
Acquisition site Lana	328000,00	
Réseaux d'électrification	16316,16	159000,00
Matériels informatique	1500,00	
Travaux de voirie communale	23078,88	72000,00
Acquisition parcelle bois		2000,00
Travaux sylvicoles		1600,00
Enfouissement réseaux		3000,00
Aménagement cuisine salle polyvalente		965,12
Matériel de bureau		420,00
Aménagement centre bourg		236349,25

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le Budget Primitif Principal de l'exercice 2025, équilibré comme ci-dessus après reprise des résultats.

Rappel du versement de la subvention aux associations

Concernant le versement de la subvention annuelle allouée par le conseil municipal en faveur des associations, Gilles DEMONDION rappelle la pratique qui existe déjà depuis plusieurs années à savoir, que le versement ne pourra se faire qu'après la réception d'une demande écrite et signée par le Président de l'association avec à l'appui le rapport moral et le rapport financier de l'année écoulée plus l'état de l'ensemble des comptes détenus par l'association au 31 décembre 2024 ou à la date de sa dernière assemblée générale.

Budget Primitif Eau :

Section d'exploitation

RECETTES	€		DEPENSES	€
Résultat reporté	8 082,74		Charges à caractère général	12868,48
Ventes de produits fabriqués	67 158,48		Charges de personnel et frais assimilés	8000,00
Autres produits de gestion courante	478,22		Atténuations de produits	10681,96
Produits exceptionnels	400,00		Autres charges de gestion courante	28000,00
Produits d'opérations d'ordre	4 799,00		Charges exceptionnelles	400,00
			Dotations dépréciation actif circulant	1000,00
			Charges d'opérations d'ordre	19 968,00
TOTAL	**80918,44**		**TOTAL**	**80918,44**

Section d'investissement

RECETTES	€		DEPENSES	€
Résultat reporté	120 102,68		Immobilisations corporelles	137 919,36
Dotations, subventions, FCTVA	2647,68		Charges d'opérations d'ordre	4 799,00
Produits d'opérations d'ordre	19 968,00			
TOTAL	**142718,36**		**TOTAL**	**142718,36**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le Budget Primitif Eau de l'exercice 2025, équilibré comme ci-dessus après reprise des résultats.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter les participations syndicales suivantes :

- Commission syndicale des Eaux de la Rosière de Cheniménil-Docelles = 25000 € "Budget Eau", compte 6588.
- Commission syndicale du cimetière intercommunal de Docelles-Xamontarupt-Le Boulay : 420 € "Budget Principal", compte 657358.

3) ***Contributions au syndicat de la maison de retraite intercommunale de Bruyères et au SMIC des Vosges***

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
Décide la prise en charge sur le budget de la commune des participations syndicales suivantes :

- Syndicat intercommunal de la Maison de Retraite intercommunale de Bruyères : 684,32 €.
- SMIC : 555,39 €.

Les crédits sont prévus au budget principal compte 65561.

4) ***Aide au FSL – année 2025***

Cette aide était pour les années précédentes allouée par les membres de la commission du CCAS via son propre budget mais suite à la dissolution de cette dernière le 31 décembre dernier, il convient donc maintenant au conseil municipal de se prononcer sur la poursuite du versement ou pas de cette aide.
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'allouer une aide de 150 euros au Fonds de Solidarité pour le Logement des Vosges.

Les crédits sont prévus au budget principal compte 65134.

5) ***Chèques cadeaux naissance***

Tout comme l'ordre du jour précédent, cette action était conduite par les membres de la commission du CCAS via son propre budget. Il revient donc maintenant au conseil municipal de se prononcer sur la poursuite ou pas de cette action.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de renouveler l'achat de chèques cadeaux auprès du magasin d'usine BB DISTRIBE à Laval sur Vologne.

- Ce chèque cadeaux d'une valeur de 30 euros sera offert aux parents à la naissance de leur enfant.

Les crédits sont prévus au budget principal compte 623.

6) ***Créances irrécouvrables – admissions en non-valeur – budget principal et budget eau***

Suite à une demande d'admission en non-valeur pour le budget principal, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide avec 12 voix POUR et 2 voix CONTRE (Pascal ALBISER et Arnaud LOUIS) d'admettre en non-valeur sur le budget principal la pièce suivante :
(Liste 7573011633)
- 2020 T-137-1 pour un montant de 25,00 €

Les crédits sont prévus au budget principal compte 6541.

Suite à une demande d'admissions en non-valeur pour le budget eau, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide avec 12 voix POUR et 2 voix CONTRE (Pascal ALBISER et Arnaud LOUIS) d'admettre en non-valeur sur le budget eau les pièces suivantes :
(Liste 7555211633)
- 2020 R-1-485-1 pour un montant de 36,00 €
- 2021-R-1-478-1 pour un montant de 36,00 €

Total : 72,00 €

Les crédits sont prévus au budget eau compte 6541.

7) ***Mise en place d'une plaque commémorative***

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal le projet d'installation d'une plaque commémorative en hommage au Dr CHARLE prévue le 8 mai 2025 sur le mur de la maison de santé côté bibliothèque.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise la pose de cette plaque commémorative.

8) ***Demande de subvention au titre de la voirie communale auprès du Conseil départemental des Vosges***

Projet : Réfection de voirie communale

Le projet de réfection concerne les VC n°117 et n°209.

Montant total des travaux HT : 48 067,50 €
Montant total opération HT : 52 435,50 €

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du CD 88.

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

SOURCES DE FINANCEMENT	**TAUX**	**MONTANT en €**
CD88 Voirie communale	15%	7 865,00
Sous-Total financement public (80 % maximum)		7 865,00
Fonds propres		44 570,50
Sous-total collectivité		44 570,50
TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)		52 435,50

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :
- ADOPTE l'opération et les modalités de financement ;
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document relatif à cette opération, et notamment la demande de subvention auprès du CD 88.

*9) **Dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre de la DETR***

Projet : Requalification de la place de l'Espine et de la placette rue de la Libération
Montant total des travaux HT : 294 490,00 €
Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR.
Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

SOURCES DE FINANCEMENT	**TAUX**	**MONTANT en €**
Etat DETR		88 347,00
Conseil Régional Grand Est	25	51 180,00
Agence de l'eau	60	76 995,00
Sous-Total financement public (80 % maximum)		216 522,00
Fonds propres		77 968,00
Sous-total collectivité		77 968,00
TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)		294 490,00

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :
- ADOPTE l'opération et les modalités de financement ;
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document relatif à cette opération, et notamment la demande de subvention auprès de la préfecture des Vosges.

10) ***Divers***

L'ONF nous informe de la vente d'une coupe de sapins sur la parcelle 33 en faveur de la scierie GAIFFE pour une valeur de 9588 €.

Fin du conseil à 21 H 38.

Le secrétaire de séance
Gilles DEMONDION

Le Maire
Alain WOIRGNY